

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2023_272**

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 11 décembre 2023, conformément à la loi.

OBJET :**AFFAIRES GENERALES ET
NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES**

*Modification de la
composition du Bureau
pour la commune de
SAMEON*

Présents :

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, Nathalie DEBIEVE, Guillaume FLUET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Marie CIETERS, procuration à Michel DUPONT
Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX
Anne WAUQUIER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Ludovic ROHART
Carine GAU, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Gilda GRIVON
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ

Absents excusés :

Vinciane FABER, Sylvain PEREZ, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 37
Procurations : 9

Nombre de votants : 46

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 décembre 2023*Délibération CC_2023_272***AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES*****Modification de la composition du Bureau pour la commune de SAMEON*****Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2020_108 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, relative à la composition du Bureau communautaire,

Vu la délibération CC_2020_109 du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, relative à l'élection des autres membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026,

Vu la délibération CC_2022_199 du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2022, relative à la modification des membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026, suite à la démission de Monsieur Vincent LAVALLEZ, conseiller communautaire pour la commune de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT,

Vu la délibération CC_2023_024 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2023, relative à la modification des membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026, suite à la démission de Madame Odile RIGA, conseillère communautaire pour la commune de GENECH,

Vu la délibération CC_2023_1339 du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2023, relative à la modification des membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026, suite à la démission de Madame Muriel RAMBURE, conseillère communautaire pour CAMPHIN-EN-CAREMBAULT.

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des membres du Bureau communautaire pour la commune de SAMEON, suite au décès de Monsieur Yves LEFEBVRE,

Considérant l'installation de Madame Nathalie DEBIEVE, conseillère communautaire titulaire pour la commune de SAMEON

La présente délibération a pour effet d'acter la modification de la composition du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026 :

- Le Président
- les vices présidents
- les maires, qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires,
- les conseillers communautaires représentant la commune si le maire n'est pas conseiller communautaire, à savoir :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| • BOS Alain | • DHALLEWYN Paul |
| • BRIDAULT Thierry | • DUCHESNE Alain |
| • BUE Régis | • FABER Vinciane |
| • DALLOY Didier | • FROMONT Pascal |
| • DELCOURT Philippe | • POIDEVIN Cathy |
| • DELPLANQUE Pascal | • LAZARO Thierry |
| • DEPOORTERE Thierry | • LEFEBVRE Jean-Luc |
| • DESCAMPS François-Hubert | • LEMAIRE Patrick |
| • DEVAUX Christian | • MONNET Luc |

- PEREZ Sylvain
- PRADALIER Frédéric
- PROCUREUR Marcel
- WAUQUIER Anne
- ROHART Ludovic
- ROUCOU José
- SARRE Franck
- SCHRYVE Guy
- VERCRUYSSÉ Olivier
- DEBIEVE Nathalie

Il convient de procéder au remplacement de Monsieur Yves LEFEBVRE au sein du Bureau communautaire.

La délibération CC_2020_108 du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2020 fixe la composition du Bureau pour le mandat 2020-2026 comme suit :

Le Bureau communautaire est composé :

- *Du Président*
- *Des vice-présidents*
- *De tous les maires qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires*
- *Des conseillers communautaires représentant la commune si le maire n'est pas conseiller communautaire.*

Il convient donc d'installer comme membre du Bureau communautaire pour la commune de SAMEON, Madame Nathalie DEBIEVE.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :

- ***D'installer Madame Nathalie DEBIEVE en tant que membre du Bureau communautaire, pour la commune de SAMEON, en remplacement de M. Yves LEFEBVRE***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc F
Date de signature : 20/12/2023
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_272
Objet :	Modification de la composition du Bureau pour la commune de SAMEON
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assembles
Identifiant unique :	059-200041960-20231220-CC_2023_272-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20231220-CC_2023_272-DE-1-1_0.xml	text/xml	890 o
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20231220-CC_2023_272-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	147.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	20 décembre 2023 à	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 décembre 2023 à 16h43min42s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	20 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2023 à 17h03min17s	Reçu par le MI le 2023-12-20